Un CA mobilisé autour d'enjeux majeurs

Dans cette première lettre de l'année 2021, nous choisissons de mettre l'accent sur deux enjeux majeurs traités lors du CA du 2 février : les **perspectives d'évolution de l'UFTMiP et le financement des aides sociales aux étudiant·e·s.**

Au cours de cette séance ont également été présentés les travaux **conduits dans le cadre des missions** confiées à Mélanie Jucla sur « L'accompagnement des publics en formation » et à Xavier Daran sur « La formation tout au long de la vie ». Un point d'avancement des missions « Handicap » (Pascale Chiron), « Égalité et lutte contre les discriminations de genre et le harcèlement sexuel » (Marie-Agnès Palaisi) et « Développement durable » (Gabriela Pfeifle) avait été présenté au CA du 12 janvier.

Enfin, la Présidente a salué et remercié les représentant·e·s étudiant·e·s dont c'était le dernier CA avant **les élections des nouveaux représentant·e·s des usager·ère·s aux conseils centraux** organisées les 10, 11 et 12 février.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE L'UFTMIP

La réflexion sur l'avenir du site toulousain, suspendue en 2020 en raison des élections qui se tenaient dans la plupart des établissements du site, est aujourd'hui relancée.

Sous l'impulsion de la Région Occitanie et de Toulouse Métropole, une mission de médiation a été confiée à une personnalité extérieure pour accompagner les établissements dans cette réflexion. La personne missionnée est Patrick Lévy, Président de l'Université Grenoble-Alpes de 2018 à 2020. Celui-ci a produit une feuille de route méthodologique pour les mois à venir, qui prévoit des temps d'entretiens avec les établissements, l'élaboration du projet scientifique partagé, une réflexion sur la valeur ajoutée que représente l'Université de Toulouse pour les différents acteurs du site - étudiant·e·s, personnels, institutions, partenaires extérieurs -, ainsi que l'identification des marges de progression existantes.

À l'échelle de l'établissement, la Présidente a proposé une **méthode permettant à l'UT2J de se positionner** sur l'ensemble de ces questions et d'être force de proposition dans la période de concertation qui s'ouvre actuellement. Cette méthode, qui s'inscrit dans le prolongement des travaux menés avec les membres du CA dans le courant de l'année 2019 autour de l'ordonnance de 2018, comporte trois volets :

- constituer des groupes de travail autour de thématiques, avec des invité·e·s permettant d'éclairer les débats (sur les formes de fédéralisme possibles, les grandes universités de recherche, le positionnement de l'UT2J dans le nouvel écosystème universitaire français, les enjeux du 4º Programme d'Investissements d'Avenir PIA4 pour les universités, etc.)
- assurer une information régulière des conseils centraux, CA et CAC, sur l'avancement du chantier au niveau du site
- porter cette réflexion dans le cadre du dialogue social, en lien avec les collectifs qui se sont structurés sur le site à l'occasion des élections du CA de l'UFTMiP.

La Présidente a par ailleurs exprimé son souhait de donner toute sa chance à un projet de fédéralisme renforcé. Il s'agit ainsi d'engager une réflexion approfondie sur le type d'organisation fédérale qui pourrait renforcer le site toulousain et être défendu face au Ministère pour le rendre éligible aux grands financements nationaux sans être nécessairement contraint par les formats d'organisation proposés par l'ordonnance de 2018.

AIDES SOCIALES AUX ÉTUDIANT-E-S

Le VP CFVU a présenté l'aide à l'obtention du permis de conduire, dont les modalités d'attribution avaient été affinées conformément à la demande d'une majorité des élu·e·s au CA du 8 décembre dernier. Désormais validée, cette nouvelle contribution, pionnière dans le panorama des politiques sociales universitaires, permettra aux étudiant·e·s éligibles de mieux préparer leur insertion professionnelle. Le vote s'est accompagné d'une demande de bilan à l'issue de la première année d'expérimentation, en vue de s'assurer que le dispositif est adapté aux besoins des étudiant·e·s.

Parallèlement, le CA a voté la **pérennisation de l'aide sanitaire d'urgence aux étudiant·e·s**, de sorte que celle-ci ne soit plus conditionnée à un état d'urgence sanitaire proclamé par les autorités gouvernementales. Ainsi les services de notre université pourront déployer cette aide forfaitaire, en sus des aides sociales usuelles délivrées par l'UT2J et par le CROUS.

Enfin, le CA a unanimement validé la ventilation de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) pour l'année 2021, avec un **renforcement substantiel de la part attribuée au volet social** (passage de 9,5€ à 15€ du montant acquitté par chaque étudiant•e au titre de la CVEC). Cette CVEC 2021 permettra aussi de renforcer la politique de notre établissement en direction des étudiant•e•s en situation de handicap.

MOTION CONCERNANT LA LPR

Une motion initiée par les élu-e-s de la liste « Réinventons l'UT2J » a été discutée et amendée collectivement de façon à intégrer le principe de constitution d'un groupe de travail sur la loi de programmation de la recherche qui avait été annoncé par la Présidente au cours d'un précédent CA. En effet, la politique actuelle du ministère consiste, au-delà de certaines mesures à caractère impératif, à fournir aux établissements des outils dont ils peuvent se saisir ou non. Il est donc important d'estimer, dans le cas de la loi LPR, les points sur lesquels notre université pourra définir sa propre politique. C'est là l'objectif visé par le groupe de travail, qui sera invité à présenter une synthèse de ses travaux avant les vacances d'été.

Texte de la motion

Le CA de l'Université Toulouse - Jean Jaurès, réuni en assemblée plénière le 2 février 2021, prend acte de la suppression de la procédure de qualification pour l'accès aux fonctions de Professeur·e des Universités pour les MCF déjà en poste, et regrette vivement que cette mesure soit désormais inscrite dans la loi. Il exprime également sa forte réprobation quant à l'expérimentation de la suppression de la qualification pour les candidat·e·s aux fonctions de MCF.

Le CA dénonce une attaque contre le statut national des enseignant·e·s-chercheur·e·s dont le recrutement échapperait désormais au respect du principe de l'égalité républicaine.

Plus généralement, il souhaite la constitution d'un groupe de travail interne à l'UT2J pour analyser les dispositifs que contient la LPR et identifier leurs conséquences sur notre établissement, afin d'éclairer les éléments qui seront ensuite soumis au vote des conseils centraux.

Motion adoptée par le Conseil d'Administration du 2 février 2021 (23 pour, 0 contre, 0 abstention, 3 NPPV).